



LE CROIX

XXII^e ANNÉE. — N° 2634. — LUNDI 19 JUIN 1911

BUREAUX : LILLE — 15, rue d'Angleterre

5 DE ROUBAIX-TOURCOING 5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX — 35, rue de Valenciennes

ADVENIAT REGNUM TUUM
Nez vos remontrances comme notre souverain Belge et Maitre et comme chef suprême de la Patrie Française.

Bluff judéo-maçonnique

CELA NE PREND PLUS !

Les radicaux juifs et franc-maçons se débâtent et se tortillent comme un reptile coupé en morceaux.
Les grands et petits profiteurs de l'association au beurre, les roquins du milliard des congrégations, toute la bourgeoisie juive, garée de rapines et de gabegies, l'aperçoit que les masses laborieuses en ont assez d'elle.

La France qui peine et qui sue se laisse payer à ces parasites un budget de quatre milliards et demi, qui gratitent et blâpent des milliers de Honoré et autres cornifleurs plus ou moins boutonnés de la Légion d'honneur.

Le spectacle de tant d'appétits repus ne suffit plus pour faire croire au peuple qu'il ne lui manque plus rien et que tout est pour le mieux dans une république où les juifs et mangers de créés sont satisfaits, gais et bien « ronds ».

C'est très agréable, par exemple, pour les Juifs du « Réveil du Nord » d'avoir pu acheter à vil prix un couvent dont on a chassé les humbles et modestes propriétaires ; c'est un délice pour le Vénéralbe franc-maçon, directeur de ce journal, de pouvoir se prélasser dans cet immeuble rustre, aménagé par lui avec le confort moderne.

Très amusante et lucrative aussi la brocante à laquelle se livrent tant de Juifs, avec les statues de saints et les ornements d'église volés sacrilegiquement et revendus avec grand profit aux millionnaires radicaux et franc-maçons.

Mais le peuple, l'ouvrier, quel bénéfice en remporte-t-il ?
Auparavant, il pouvait voir pour rien ces merveilles d'art dans les églises. Elles étaient à tous et pour tous.

Aujourd'hui, qu'un ouvrier ose aller acheter chez quelque gros bourgeois radical le mandarin à se « rincer l'œil » d'un de ces riches vitraux, d'une de ces belles statues que collectionnent les ravageurs de biens d'église. On verra comme il sera reçu par la valetaille de ce haut seigneur.

Donc, le peuple commence à se rendre compte de la grosse farce qu'on lui a jouée. Il s'aperçoit aussi que, dans sa hâte à tirer un profit électoral de la loi des retraites ouvrières, la majorité radicale a bécoté odieusement cette loi.

Ses yeux s'ouvrent enfin, et ils sont chargés de colère contre ce monde gouvernemental et parlementaire qui l'a tant berné, qui a tant exploité sa crédulité pour lui escamoter son vote et sa confiance.

Et, sentant ce mépris et ce dégoût qui montent vers elle des profondeurs du prolétariat, la coalition judéo-maçonnique se donne un mal de tous les diables — c'est le mot — pour tâcher de ressaisir l'opinion ouvrière et pour remettre la main sur ce bon peuple qui votait si bien.

Et quel moyen emploie-t-elle pour ravasser sa popularité délabrée ?
Eh ! il n'y en a qu'un, toujours le même : l'antichristianisme.

« A bas la calotte ! » Voilà vingt ans que ce cri sulfureux aux bourgeois radicaux pour jeter l'alarme dans la masse ouvrière.

Pourquoi changeraient-ils de formule ? Et ils s'en vont, en ce moment, criant, hurlant plus fort que jamais, avec l'énergie que donne la peur de s'être pas écouté, de n'être pas saint.

Ils jettent au peuple leur sempiternel bouassement : A bas la calotte !

Mais, hélas ! cela ne prend plus !
Le peuple ouvrier ne tombe plus dans le panneau.

« Debout ! » s'écrient les Debierre, le « Réveil du Nord », la Canaille ou « Ba-taille » de Brabander.

« Debout ! » s'écrient-ils sur leurs affiches immondes où s'étale dans toute son impudeur grossière la boue infecte de leur cœur et le cynisme de leurs calomnies brutales.

« Debout, vous-mêmes, répond le peuple, acceptez et reconnaissez.
« Debout, les frères trois-points, les jettés

l'hippe et aux doigts crochus, les journalistes arrivistes, les « rumeurs » du peuple, les larbins des Logés et les de Brabander de la Synagogue.

« Debout ! les profiteurs politiques, vous qu'on ne voit jamais quand il y a des coups à encaisser, et qui vous abattez comme des corbeaux voraces sur le champ de bataille, quand le combat est fini, quand il n'y a plus qu'à ramasser sans péril des mandats et des places.

« Debout, vous-mêmes, les socialistes de toutes ces petites chapelles de soi-disant Libre-Pensée, les abrutis de l'antichristianisme étroit, ignorant et stupide, les fanatiques intolérants dont la liberté de penser consiste à empêcher les autres de penser autrement qu'eux !

Allez-y vous-mêmes, messieurs les journalistes de la bourgeoisie anticléricale ; allez-y les Debierre et autres Vénéralbes ; allez-y les socialistes à la manque, les bigots de la Pensée prétendue libre.

Frottez-vous, si cela vous plat, aux pieds de ces enfants du peuple, à ces jeunes gymnastes, braves petits ouvriers, heureux de défilier tous ensemble dans les rues de Roubaix hospitalière.

Vous nous en direz des nouvelles. Mais ce n'est pas nous, ouvriers comme eux, qui allons insulter ces frères de travail.

Ce n'est pas nous, socialistes convaincus, qui allons donner à la bourgeoisie anticléricale ce coup de main stupide, et ce spectacle attristant de travailleurs se dressant contre des travailleurs.

Ils sont catholiques, dites-vous ? Qu'est-ce que cela nous fait ? Est-ce que les guerres de religion ne sont pas closes ?

Le Circuit Européen

Trente-huit aviateurs s'envolent

Sept sont arrivés à Liège

TROIS AVIATEURS SONT MORTS

A six heures, à Vincennes, a commencé le Circuit Européen d'aviation.
En moins de deux heures, plus de 40 aéroplanes ont pris leur vol. Malheureusement l'éclat de cette fête a été terni par un terrible accident dont a été victime l'aviateur Lemartin, et par les bagarres qui se sont produites dans la foule occupant les enceintes.

LA MATINÉE A VINCENNES
La foule qui se pressait autour du camp d'aviation ne peut être évaluée. Y avait-il un million, un million et demi de personnes. C'est possible. Le service d'ordre était très sévère. Le bois de Vincennes et le polygone d'artillerie étaient occupés par 6.000 hommes de troupes, dragons et fantassins, qui secondaient toutes les brigades centrales de la police parisienne.

Malgré ces effectifs formidables, les bagarres les plus violentes se sont produites quand le public a été admis à pénétrer dans les enceintes qui lui étaient destinées. Des femmes et des enfants se sont évanouis et plus de 150 ont été transportés au poste de service médical.

D'autres bagarres plus violentes encore se sont produites vers sept heures du matin, devant la ligne de départ. Les barrières ont été brisées, la foule a envahi la piste alors que des aéroplanes partaient à chaque instant et il a fallu plusieurs charges de dragons pour la refouler.

Dans la tribune officielle, on remarque MM. Perrier, gouverneur des colonies, qui préside le départ ; Deicas, ministre de la Marine ; Emile Constant, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur ; Antoine Monis, représentant le président du Conseil.

LES DÉPARTS
A cinq heures et demie, le général Roque, accompagné de plusieurs officiers, arrive sur le terrain. Il fait le tour des hangars et gagne la tribune officielle.

A six heures moins 10 les monoplans de Kimmerring et de Molla sont amenés sur les trois pistes de départ. Le signal du départ est donné et Tabuteau part le premier. Il est six heures.

Pendant une demi-heure, ce fut, à quelques minutes de peine d'intervalle, une envolée superbe d'aéroplanes. Successivement s'envolèrent Bathiat, Tétard, Védriers, Kimmerring, Gaget, Molla, Vidart et Wymmlen.

Védriers fait un départ superbe et s'élève de suite à une grande hauteur, puis pique dans la direction de Joinville. Moins heureux sont Tétard et Tabuteau qui atterrirent, l'un dans le bois, l'autre sur la piste.

GARROS FONCE SUR LA FOULE
Voici le tour de Garros. Le rude lutteur de Paris-Rome s'élève et fait un départ superbe. Il va jusqu'au bout du champ de courses et là, virant, il revient sur la piste et fonce sur la foule. A ce moment, on entend le bruit d'un terrible catastrophe allait se produire. En effet, Garros piquait droit sur l'enceinte du public. Les dragons qui formaient la haie se débâtent ; mais le grand oiseau s'arrête net devant la barrière et Garros saute de son appareil le plus tranquillement du monde. Trépané, le préfet de police s'approche de l'aviateur, lui reproche son impudence et déclare que, s'il était organisateur, il le disqualifierait.

Cependant, Garros ramène son appareil à la ligne de départ et quitte une deuxième fois le sol. A la grande satisfaction des assistants, il exécute une seconde fois la même manœuvre, toujours avec la même impudence. Cette fois, M. Lépine se fâche pour de bon et déclare que si Garros repart il l'arrêterait les autres départs

Est-ce que cela empêche ces jeunes gens d'être de notre classe ?
Le journal officiel du Socialisme dans le Nord, le « Travailleur », disait hier, infligeant un mépris désaveu aux bourgeois du « Réveil » et à leur larbin de Brabander :

« Ce n'est pas le rôle des socialistes de dresser les ouvriers républicains contre les ouvriers réactionnaires.
« Ce n'est pas leur rôle de dresser les ouvriers anticléricaux contre les ouvriers stériles ».

Voilà ce que pensent et disent les vrais socialistes.
Ceux qui pensent et qui parlent autrement sont simplement mauvais et stériles farceurs ou de pauvres pantons dont la bourgeoisie radicale, juive et maçonnique tire les ficelles.

Et ils ne sont qu'une poignée qui, à force de faire du bluff et des moulinets grotesques, voudraient forcer la main aux pouvoirs publics.

Mais cela, nous ne le permettrons pas, sinon...
DEM.

VOIR PLUS LOIN :

- L'EXPOSITION DE ROUBAIX.
- CONCOURS AGRICOLE DE PARIS.
- LA BÉNÉDICTION DE L'EGLISE DE FOURNES.
- LA CHRONIQUE SPORTIVE.
- LA CHRONIQUE MUSICALE.

Le Monde du Travail

Exemples d'organisations professionnelles

Nous n'avons cessé, dans cette « Chronique du Travail », de prouver la nécessité et les avantages de l'organisation professionnelle.

L'individualisme amène fatalement l'anarchie ; l'association professionnelle peut et doit engendrer l'ordre.

Nous pensons avoir suffisamment fait cette démonstration.
Qu'on nous permette aujourd'hui de l'illustrer par deux exemples empruntés à une profession qui nous touche de près : à l'industrie du livre.

Premier exemple

Le premier exemple est emprunté à nos voisins les Belges, dont l'esprit pratique a si souvent réussi à solutionner tant de difficultés dans l'ordre social.

La corporation du Livre est chez eux, comme en France, un des groupements les plus puissants.

Les groupes qui la composent ont adopté un projet de Commission mixte d'arbitrage auquel se sont ralliés les quatre associations patronales de la corporation : Chambre syndicale des imprimeurs lithographes et typographes, Chambre syndicale des relieurs et brocheurs, Syndicat des maîtres-imprimeurs typographes, et les maîtres-fondeurs en caractères.

La Commission mixte d'arbitrage est composée de douze patrons et de douze ouvriers, et le Bureau est formé par parties égales de patrons et d'ouvriers. Pour réaliser mieux encore l'égalité, les présidents dirigent à tour de rôle les débats de la Commission.

Devant elle sont apportés tous les différends relatifs à l'application des tarifs, aux règlements d'ateliers, aux contrats collectifs.

Et ce qui fait, en certain sens, l'originalité de cette institution ainsi que sa force, c'est que ses décisions sont obligatoirement exécutoires : nul n'a le droit de s'y soustraire.

On n'y vient pas, d'un côté ou de l'autre avec l'idée préconçue de n'accepter la décision à intervenir que sous bénéfice d'inventaire — c'est-à-dire de l'accepter et de s'y conformer si elle est favorable ; de s'y soustraire dans le cas contraire. Le mandat impératif des élus est inexistant. La bonne foi et la confiance sont réciproques.

Et s'il y a — car rien ne saurait être parfait — des protestataires, des récalcitrants, les patrons de leur côté, comme les ouvriers du leur, sont tenus de les obliger à se conformer aux décisions de la Commission ; le blâme public, l'exclusion même de l'Association sont la sanction de la résistance à cette juridiction essentiellement conciliatrice et qui doit être d'autant plus respectée.

Evidemment une telle institution ne peut être mise sur ce pied que si du côté patronal et du côté ouvrier, on est sérieusement organisé en syndicat et si les passions libérales ou révolutionnaires sont rigoureusement exclues des groupements parallèles.

L'esprit de justice et de solidarité chrétienne doit être nécessairement l'huile des rouages.

Cette organisation fonctionna pour le mieux depuis quelques mois. L'expérience permit d'apprécier la portée et la valeur de cette précieuse conception basée non pas sur l'antagonisme des classes, mais sur la subordination mutuelle de leurs besoins et sur le désir d'une entente en ce que ces besoins ont de concurrent.

Autre exemple

Les maîtres-imprimeurs de Berlin ont tenu, il y a quelques semaines, leur assemblée générale annuelle.

Le personnel de ces imprimeries fédérées se compose de 14.554 employés et ouvriers syndiqués de leur côté.

Le Président de l'assemblée patronale, après avoir passé en revue les faits principaux de l'année commerciale écoulée, a constaté que la situation est à tous égards satisfaisante. Il a proclamé qu'elle était due, d'une part, au respect des tarifs des salaires établis d'un commun accord avec les représentants de l'association ouvrière, et qui ont donné le calme, la tranquillité et toute l'industrie a besoin pour son normal développement ; d'autre part, au respect non moins grand, non moins général que tous les membres de l'association patronale ont eu des prix fixes pour les travaux ; il en est résulté que la concou-

rance désastreuse qui avait lieu, il y a quelques années encore, entre industriels, s'est trouvée, de ce fait, enrayer, et qu'à une période de baisse de prix a succédé une ère de relèvement et le maintien des tarifs normaux.

Ces deux constatations, a souligné avec insistance le Président, sont de bon augure pour l'avenir, surtout à la veille du renouvellement du tarif de 1906.

Cette entente, a-t-il ajouté, entre les deux associations patronale et ouvrière est très heureuse ; elle permettra de faire dans le calme la révision des conditions du tarif, prévue lors de l'élaboration du tarif actuellement en vigueur.

« De part et d'autre, les engagements pris ont été loyalement et fidèlement tenus ; c'est là un gage d'entente future ».

En présence de ces résultats encourageants, le Président a pu dire que l'organisation de la corporation pouvait être donnée en exemple, comme modèle aux autres associations professionnelles. Dans l'état actuel des choses, patrons et ouvriers, tout en reconnaissant que l'avenir doit apporter des modifications nécessaires, et d'ailleurs prévues, sont d'accord pour trouver la situation satisfaisante.

La preuve que, grâce à cette organisation professionnelle sérieuse, tout marche sans heurt est que le nombre des contestations entre patrons et ouvriers ne s'est élevé, l'an dernier, qu'à 31, contre 40 l'année précédente.

Heureux industriels ! Heureux ouvriers !
On a plaisir à lire de semblables déclarations qui, malheureusement, en notre pays livré à l'anarchie professionnelle, s'entendent rarement dans les Conseils d'administration.

Elles sont une leçon pour les patrons obstinés de l'individualisme paten, du « chacun pour soi » et « chacun chez soi ».

Loin de nous la pensée que l'association professionnelle soit une panacée pouvant se passer de l'intervention des principes moraux et chrétiens.

Mais nous disons que, sans organisation professionnelle, ces principes ne rencontrant que les individus n'auront qu'une portée individuelle au lieu d'exercer cette influence sociale d'apaisement, de concorde et d'union, qui doit être un des fruits du christianisme prévus et voulus par son divin Fondateur.

CR.

Avantages

Moyennant des versements modestes, qui sont de 8 francs par an pour les hommes, de 6 francs pour les femmes, de 4 fr. 50 pour les jeunes ouvriers, de moins de 18 ans, l'ouvrier s'assure des avantages très importants qui varient suivant l'âge auquel, l'ouvrier commence à faire ses versements.

La retraite peut être constituée soit à capital réservé, soit à capital aliéné. Si l'ouvrier choisit le capital réservé, il entend que son capital, c'est-à-dire ses versements personnels soient rendus à ses héritiers, lors de son décès. Dans ce cas la retraite qu'il pourrait obtenir à 65 ans est sensiblement diminuée.

S'il assure à capital aliéné, c'est-à-dire s'il abandonne en cas de décès ses versements personnels à la caisse générale, cela lui permet de profiter du maximum de la retraite.

Il est donc préférable pour l'ouvrier de s'assurer à capital aliéné ; d'autant plus que, en cas de décès avant l'âge de la retraite, la veuve de l'assuré a droit à une allocation de 150 francs, plus 50 francs par enfant de moins de 16 ans, jusqu'à concurrence de 300 francs.

En quoi consistera cette retraite ? — La pension de retraite est formée de deux éléments distincts :

1° Les éléments capitalisés des employeurs et des employés. Les patrons doivent verser chaque année une somme égale à celle versée par leurs ouvriers ; 2° L'allocation de l'Etat qui est en période normale de 60 francs par an et par ouvrier retraité, ayant accompli 30 versements. Quant à ceux qui sont d'un âge trop avancé pour en avoir fait avant 65 ans leurs 30 versements, l'Etat leur accorde des avantages spéciaux très importants.

Voici quelques exemples typiques de ce que sera cette retraite.

1^{er} exemple. — Un ouvrier commence à verser à 16 ans. Il versera :

| | |
|-------------------------------------------------------|---------|
| De 16 à 18 ans, deux fois 4 fr. 50 | 90 fr. |
| De 18 à 21 ans, trois fois 9 fr. | 27 fr. |
| De 21 à 23 ans, service militaire, pas de versements. | 0 fr. |
| De 23 à 65 ans, 44 fois 9 fr. | 396 fr. |
| Total des versements. | 486 fr. |

pour lesquels il touchera à partir de 65 ans, tous les ans, une retraite de 360 fr. Si cet ouvrier avait versé ses 432 fr. à la caisse d'épargne, il toucherait à la même époque environ une vingtaine de francs par an.

2^e exemple. — Un ouvrier qui commence ses versements à 25 ans, touchera à 65 ans, une retraite de 293 francs. Celui qui débute à 34 ans, touchera 206 fr. ; celui qui débute à 45 ans, aura 132 fr. 40 ; celui qui commence à 60 ans aura 103 fr. 70. Enfin l'ouvrier de 64 ans qui aura seulement versé 9 francs et pour lequel le patron aura versé 9 francs, soit 18 francs, touchera à partir de l'année suivante, tous les ans 102 francs.

A quel âge touchera-t-on ? — L'ouvrier a toujours le droit de demander la liquidation de sa pension de retraite, à l'âge de 55 ans. Par exemple, un ouvrier qui a 30 ans et qui commence à verser pour la retraite à partir du 23 juillet prochain ses 14 centimes par semaine, soit 9 fr. par an, aura à 55 ans une retraite annuelle de 64 fr. 85, s'il demande à ce moment la liquidation de sa retraite.

Examinons enfin le cas de ceux qui sont vieux avant l'âge des invalides. En cas d'accident complet, un ouvrier peut, d'un accident arrivé en dehors de son

Bensées détachées

L'individualisme, c'est l'absence du concept social dans toute les questions où l'homme est en jeu. C'est le considérer comme un être abstrait, partant, de qui il dépendrait ou non de vivre en société, et qui n'a dans la vie sociale d'autre devoir que celui de ne pas faire ce qui nuit directement à autrui, — tandis que le devoir social consiste à faire ce qui profite au bien commun.

Mais on ne peut pas longtemps vivre dans le libéralisme sur un terrain même spécial sans que son esprit ne gagne les autres, invoquant les principes de 1789 en politique et les principes de l'écologie, en sorte que l'individualisme, dont ils sont la charte, nous qu'elle de nouveau sous ses deux incarnations, le socialisme qui en est le fruit populaire. Or ce sont bien là deux plantes exotiques, importées de l'étranger pour infester le sol français, et c'est à leur introduction, non à notre tradition, qu'on peut, hélas ! attribuer le jugement historique et demeuré prophétique du vicomte de Bonald : « Ce sont les idées de l'étranger qui nous ont asservis et livrés aux armes de l'étranger ».

M. DE LA TOUR-DU-PIN.

LA FAMILLE

Coopérative de Boulangerie
distribue à la Croix du Nord « une fois par semaine à tous ses adhérents.
Painification mécanique.
Farines de premier choix.
Poids du pain garanti.
20 0/0 de ristourne au cours normal de la farine.
Visitez son stand à l'Exposition de Roubaix.

De qui fait-il le jeu ?

L'« Humanité » du 15 juin se posait cette question à propos d'une « ignoble circulaire » propagée à Aniche contre un militant du nouveau Conseil socialiste.

Elle a découvert que l'auteur de cette circulaire serait un correspondant du « Réveil », et elle ajoute :

« Nous ne discuterons pas avec lui, le Parti socialiste l'ayant exclu de son sein. Mais nous tenons à faire constater à tous les militants de la région le rôle que joue le « Réveil du Nord » en se prêtant à ces attaques contre la plupart des camarades de la nouvelle municipalité socialiste et NOUS NOUS DEMANDONS DE QUI IL FAIT LE JEU.

Parbleu ! Le « Réveil » et son succédané l'« Egalité » de Roubaix-Tourcoing

VOIR LA SUITE EN SECONDE PAGE